



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 28 Juin 2018

Question n°14

**Guide de collecte des déchets ménagers, déchets assimilés et des déchèteries du
Service Public de Gestion des Déchets**

L'an deux mille dix-huit, le **28 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Juin 2018

13 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 6 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Patrick MIESCH, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN.

Etait représenté : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Danielle GRISWARD pour Jean-Pierre BRINGARD, Nathalie CASTELEIN pour Hervé GRISEY, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avait donné procuration : Richard MAZAJCZYK à Emile EHRET, Denis KUNTZMANN à Eliane FARNY, Jean-Luc ANDERHUEBER à Gilles HEINRICH, André PICCINELLI à Patrick MIESCH, Eric PARROT à Gérard TRAVERS, Jean PAOLI à Michel GALMICHE.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Francis LIECHTELE, Luc SENGLER

Etaient Absents : Michel TRITRE, Christophe GEORGES, Alphonse M'BOUKOU

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Date de Convocation : 15 Juin 2018

Date d'affichage : 05 juillet 2018

DELIBERATION

Vu les articles L. 5211-9, L.2224-16 et R. 2224-26 et suivants du CGCT,

Conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L. 5211-9, L.2224-16 et R. 2224-26 et suivants) les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés doivent être clairement définies. Afin de répondre à cette obligation, plusieurs règlements viennent régir le service public de gestion des déchets : règlement de collecte, règlement de Redevance Incitative, règlement des déchèteries et Programme Local de Prévention des Déchets.

Afin de rendre accessible ces différents textes au plus grand nombre, un guide de collecte ludique et illustré a été élaboré.

Avant sa diffusion, il appartient aux membres du Comité Syndical d'émettre un avis sur celui-ci.

Monsieur EHRET, Vice-Président en charge de la Prévention, la Communication et les Finances, présente ce guide conformément à cette réglementation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le Guide de collecte des déchets ménagers, déchets assimilés et des déchèteries du Service Public de Gestion des Déchets, présenté précédemment.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 05 juillet 2018

02 juillet 2018